

# VILLE DE MAISONS-LAFFITTE

78605 CEDEX – YVELINES

-----

Le 9 avril 2018

## Présentation synthétique du budget Primitif 2018

### INTRODUCTION

\*\*\*\*\*

Le Budget Primitif 2018 s'inscrit une nouvelle fois dans la continuité de la baisse des concours financiers de l'Etat et la poursuite de son désengagement générant ainsi des dépenses nouvelles pour les collectivités.

Ceci a une incidence directe sur les finances de la Commune et indirecte sur certains de nos financeurs, qui se recentrent sur leurs compétences strictes et ne sont plus à nos côtés.

En tout état de cause, l'objectif que nous nous sommes fixés est de maintenir les taux d'imposition à leurs niveaux de 2017 de façon à ne pas solliciter plus les contribuables mansonniens.

Il y a cependant, du fait des actions volontaristes de la municipalité, également des nouvelles positives dans ce budget qui permettent de mesurer le pilotage actif et rigoureux des dépenses de fonctionnement :

- La stabilité des dépenses de personnel depuis 3 ans, traduit les efforts de réorganisation et de restructuration engagés par la Commune.
- Hors dépenses exceptionnelles, les dépenses courantes sont maîtrisées.

Du côté des recettes, les financements de la Caisse d'Allocations Familiales vont progresser en 2018 (+ 370 K€) et les droits de mutation restent à un niveau très élevé.

Un autofinancement suffisamment important est ainsi dégagé pour mener à terme les nouvelles opérations d'investissement attendues par les mansonniens :

- la construction d'un centre de loisirs à l'école clos Lainé
- la construction d'un nouveau conservatoire,
- la construction d'un équipement sportif supplémentaire,
- le traitement de l'espace Ianchelevici.

Tout en continuant à entretenir et améliorer les équipements existants pour répondre pleinement aux attentes légitimes de nos concitoyens.

## I. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

## 1.1 Evolution des dépenses de fonctionnement hors autofinancement :

en euros

DEPENSES	2015	2016	2017	2018	%16/15	%17/16	%18/17
Dépenses courantes (chap 011)	8 097 302,00	8 377 640,00	8 540 424,00	9 453 501,00	3,46%	1,94%	10,69%
Personnel (chap 012)	18 337 713,00	18 657 649,00	18 755 330,00	18 755 000,00	1,74%	0,52%	0,00%
Frais financiers (y compris ICNE) (chap 66)	92 850,00	108 000,00	95 500,00	116 721,00	16,32%	-11,57%	22,22%
Subventions / contingents (chap 65)	2 620 649,00	2 615 453,00	2 491 760,00	2 641 771,71	-0,20%	-4,73%	6,02%
Atténuations de produits (chap 014)	4 710 688,00	3 869 029,00	4 060 688,00	4 210 688,00	-17,87%	4,95%	3,69%
Charges exceptionnelles (chap 67)	25 154,00	1 172 629,00	1 218 515,00	1 128 939,00	4561,8%	3,91%	-7,35%
<b>TOTAL</b>	<b>33 884 356,00</b>	<b>34 800 400,00</b>	<b>35 162 217,00</b>	<b>36 306 620,71</b>	<b>2,70%</b>	<b>1,04%</b>	<b>3,25%</b>

L'analyse, par grandes masses, des dépenses de fonctionnement du budget primitif 2018, appelle les remarques ci-après :

→ Une augmentation **des dépenses courantes** liée à trois principaux facteurs :

- La gestion à titre temporaire de l'immeuble d'habitation du 54 rue du Tir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ce jusqu'au 30 juin qui entraîne des dépenses nouvelles de gestion locative de 272 146 € mais également des recettes (605 865 €). Ainsi que la reprise temporaire des prêts avant sa revente, qui génère le paiement d'intérêts de la dette (26,2 K€).

- Des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et France Télécom dans le cadre de la réfection de l'avenue du Maréchal Foch (300 K€) et de la création de la voie de desserte de l'ilot Longueil (20 K€) ;

- Les coûts de gestion des nouvelles missions dans le cadre de la réforme du stationnement (+ 150 K€). Ces frais de gestion seront cependant couverts par les recettes issues du recouvrement des forfaits post stationnement (en remplacement des amendes de police collectées par l'Etat jusqu'au 31 décembre 2017) qui sont évaluées à 340 000 €.

Si l'on excepte ces trois postes de dépenses, **les dépenses courantes n'augmentent que de 1,88 %**.

→ **Des dépenses de personnel stables**. Ce poste est décrit plus précisément en page suivante.

→ Les **intérêts de la dette** progressent uniquement du fait de la reprise des prêts dans le cadre de la fin du bail emphytéotique du 54 rue du Tir.

→ Le **poste subventions – contingents versés**. Il évolue avec notamment la hausse de la contribution versée au SDIS (+ 23 K€), le versement de la subvention d'embellissement à l'Association Syndicale du Parc précédemment versée en investissement (+ 80 K€) ainsi qu'avec le versement d'une subvention exceptionnelle à l'office de tourisme pour les manifestations du bicentenaire de l'acquisition du domaine de Maisons par Jacques Laffitte (+30 K€).

→ Le **poste atténuations de produits** est en hausse du fait de l'augmentation de 170 K€ du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales.

→ Les **charges exceptionnelles** se décomposent d'une part du versement du solde de la subvention pour surcharge foncière pour la construction de logement sociaux rue de Lorraine (591 K€) et d'autre part de l'indemnité versée à la SA Les Résidences dans le cadre de la sortie du bail emphytéotique de l'immeuble du 54 rue du Tir (474 K€).

## 1.2 Les dépenses de personnel :

De Budget Primitif à Budget Primitif, les dépenses de personnel sont reconduites à l'identique ce qui est tout à fait exceptionnel dans les communes de même importance.

La masse salariale est impactée par :

### A. Les décisions prises au niveau national

Principalement :

- a) Gel du point d'indice pour 2018 ;
- b) Réintroduction du jour de carence en cas d'arrêt maladie ;

### B. Les décisions prises par la Collectivité

D'importants efforts de mutualisation et de réorganisation sont menés depuis trois ans au sein des services municipaux. Ils ont permis de diminuer les effectifs de 4,7 postes courant 2016, auxquels s'ajoute la suppression de 11 postes en 2017 avec néanmoins compte tenu de surcroît d'activité la création d'un poste aux affaires générales et d'un poste au sein de la police municipale.

**D'autres propositions liées à des réorganisations et à une optimisation des ressources sont actuellement à l'étude et pourraient générer d'autres suppressions de postes dès 2018**, le tout dans un dosage respectueux des agents de la collectivité et de la qualité maintenue des services rendus.

## 2 L'évolution des recettes de fonctionnement

en Euros

RECETTES	2015	2016	2017	2018	%16/15	%17/16	%18/17
Impôts et taxes (chap 73)	25 615 411	27 383 522	28 143 285	28 151 732	6,90%	2,77%	0,03%
Dotations et participations (chap 74)	6 974 016	5 281 493	4 709 892	5 056 553	-24,27%	-10,82%	7,36%
Produits des services (chap 70)	4 773 160	4 693 850	4 946 495	5 969 945	-1,66%	5,38%	20,69%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	1 042 035	1 067 654	1 106 344	1 706 783	2,46%	3,62%	54,27%
Atténuations de charges (chap 013)	375 000	238 500	245 000	275 000	-36,40%	2,73%	12,24%
Produits exceptionnels (chap 77)	10 400	6 010	6 010	10	-42,21%	0,00%	-99,8%
<b>TOTAL</b>	<b>38 790 022</b>	<b>38 671 029</b>	<b>39 157 026</b>	<b>41 160 023</b>	<b>-0,31%</b>	<b>1,26%</b>	<b>5,12%</b>

L'observation des recettes de fonctionnement du budget primitif 2018, appelle les remarques ci-après :

→ La stabilité des **impôts et taxes** :

Libellé	Taux appliqués par décision du Conseil
Taxe d'habitation	17,56%
TFPB	15,20%
TFPNB	141,43%

**Pour la troisième année consécutive, les taux d'imposition restent stables.**

→ Les **dotations et participations** connaissent des évolutions dissemblables. D'une part, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) poursuit sa baisse après avoir été divisée par deux entre 2011 et 2018. D'autre part les participations versées par nos partenaires sont en progression grâce à des financements de la Caisse d'Allocations Familiales en hausse de 390 K€.

→ Les **produits des services** sont en hausse sous l'effet d'un accroissement de la fréquentation notamment dans les crèches, à la piscine, au scolaire, à la bibliothèque, ....

→ Les autres **produits de gestion courante** augmentent avec la reprise de la gestion de l'immeuble du 54 rue du Tir (+ 606 K€).

→ Les recettes des **atténuations de charges** sont en progression.

## II L'AUTOFINANCEMENT

Le budget 2018 dégage un autofinancement propre à l'exercice de 3,512 M€ à comparer aux 2,655 M€ de 2017 et ce **sans augmentation de la fiscalité**.

Cet autofinancement permettra de financer le programme des investissements 2018 et les projets à venir.

### III LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	2016	2017	2018	Variation 2016/2017 (Hors reports)	Variation 2017/2018 (Hors reports)
Etudes et acquisition de logiciels	138 200	1 120 417	1 092 000,00	710,72%	-2,54%
Acquisitions et travaux	12 200 465	14 286 213	20 880 899,90	17,10%	46,16%
Subventions d'équipement	252 000	296 339	172 000,00	17,59%	-41,96%
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>12 590 665</b>	<b>15 702 969</b>	<b>22 144 899,90</b>	<b>24,72%</b>	<b>41,02%</b>
Travaux en régie et opérations patrimoniales (opérations d'ordre)	762 000	720 508	764 600,00	-5,45%	6,12%
<b>Remboursement d'emprunts</b>	<b>511 000</b>	<b>499 100</b>	<b>448 065,00</b>	<b>-2,33%</b>	<b>-10,23%</b>
Remboursements emprunts et cautions notamment 54 rue du Tir			267 787,00		
<b>S/T</b>	<b>13 863 665</b>	<b>16 922 577</b>	<b>23 625 351,90</b>	<b>22,06%</b>	<b>39,61%</b>
<b>Déficit d'investissement reporté</b>	<b>871 156</b>			<b>-100,00%</b>	<b>-</b>
Travaux pour compte de tiers	15 000	15 000	15 000,00	0,00%	0,00%
Remboursement dépenses pour compte de tiers	28 000				
Reversement taxe d'aménagement		23 429			
<b>TOTAL</b>	<b>14 777 821</b>	<b>16 961 006</b>	<b>23 640 351,90</b>	<b>14,77%</b>	<b>39,38%</b>

### IV LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

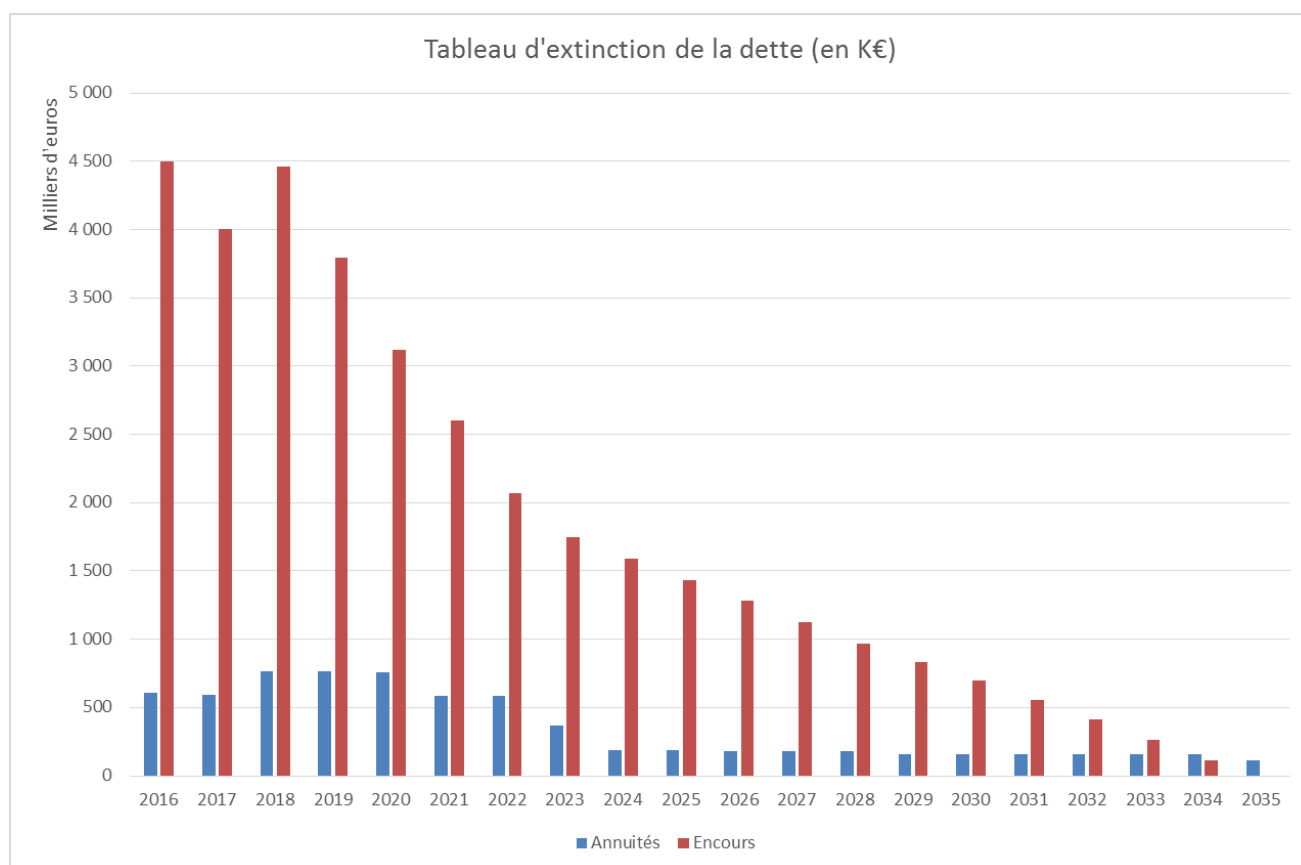
RECETTES	2016	2017	2018	Variation 2017/ 2016	Variation 2017/201 8
FCTVA / Taxe d'aménagement	1 400 000	741 000	860 000,00	-54,54%	20,14%
Subventions / amendes de police	654 470	311 500	993 397,00	-60,05%	298,82%
Participation SARRY aux équipements publics			914 700,00		
Cessions	1 000 000		1 141 448,48		
Remboursement avances accordées pour le financement des travaux du Rond Sévigné	450 200	231 000	343 992,84		
Cession des parts de la SARRY	40 260				
Don du Lyons ouverture maison petite enfance	700				
<b>Recettes propres internes section d'investissement</b>	<b>3 545 630</b>	<b>1 283 500</b>	<b>4 253 538,32</b>	<b>-63,80%</b>	<b>231,40%</b>
<b>Excédent n-1 reporté</b>		1 432 477,70	5 928 322,68		
Amortissements	1 500 000	1 500 000	1 500 000,00	0,00%	0,00%
Prélèvement hors report à nouveau et opérations d'ordre	2 417 629	2 655 317	3 515 002,29	9,83%	32,38%
Report à nouveau	5 681 406	5 700 000	5 700 000,00	0,33%	0,00%
<b>Autofinancement dégagé par section de fonctionnement</b>	<b>9 599 035</b>	<b>9 855 317</b>	<b>10 715 002,29</b>	<b>2,67%</b>	<b>8,72%</b>
Opération d'ordre patrimoniales	715 000	560 000	603 000,00	-21,68%	7,68%
Emprunts / Cautions	4 000	3 000	60 500,00		
<b>S/T</b>	<b>13 863 665</b>	<b>13 134 295</b>	<b>21 560 363,29</b>	<b>-5,26%</b>	<b>64,15%</b>
Affectation en réserves	5 067 179	7 071 702	5 957 541,30	39,56%	-15,76%
Remboursement travaux pour compte de tiers	15 000	15 000	15 000,00	0,00%	0,00%
Remboursement dépenses pour compte de tiers	28 000				
<b>TOTAL</b>	<b>18 973 844</b>	<b>20 220 997</b>	<b>27 532 904,59</b>	<b>6,57%</b>	<b>36,16%</b>

## V LA DETTE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, avec la reprise des trois emprunts contractés par la SA les Résidences auprès de la Caisse des dépôts et Consignations dans le cadre de la fin du bail emphytéotique du 54 rue du tir, la dette municipale se répartit ainsi qu'il suit entre les prêteurs :

Prêteur	Capital restant dû (CRD)	% du CRD
Caisse d'épargne	907 559,20	17,74%
Banque postale	2 270 335,20	44,37%
Crédit agricole	499 999,96	9,77%
Caisse Nationale Assurance Vieillesse	289 539,30	5,66%
Caisse d'Allocations Familiales	36 000,00	0,70%
Caisse des dépôts et consignations (54 rue du Tir)	1 113 219,86	21,76%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>5 116 653,52</b>	<b>78,24%</b>

Rappelons que ces trois emprunts souscrits auprès de la caisse des dépôts et consignations seront repris par le futur acquéreur.



## VI DONNEES SYNTHETIQUES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Informations financières - ratios -		Maisons-Laffitte	Moyenne communes de même strate *
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 370,82	1 521,18
2	Produit des impositions directes / population	906,16	589,08
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 580,33	1 661,57
4	Dépenses d'équipement brut / population	926,82	270,48
5	Encours de dette / population	214,20	838,37
6	Dotations globales de fonctionnement / population	102,57	162,10
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	57,01%	56,64%
8	Dép. de fonct. et remb. de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	88,48%	97,94%
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	58,65%	16,08%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	13,55%	48,24%

\* statistiques Conseil Départemental des Yvelines (données financières et fiscales comptes administratifs 2016 (chiffres pour les communes Yvelinoises de la strate)